

# LES DISTRACTIONS AU VOLANT

LES 27<sup>e</sup> ENTRETIENS  
DU CENTRE  
JACQUES CARTIER

QUÉBEC  
MUSÉE DE LA CIVILISATION  
7 ET 8 OCTOBRE  
2014

Partenaires de l'événement



- Ministère des Transports
- Société de l'assurance automobile



1. QUE DIT LA LOI ?

2. LES TYPES DE DISTRACTION

3. PERCEPTION DU RISQUE

4. ACTIONS ET CONCLUSION



*Service public fédéral  
Mobilité et Transports*

## 0 : Petite définition:

*La distraction suppose un détournement de l'attention accordée à la conduite, parce que le conducteur s'intéresse temporairement à un objet, une personne, une tâche ou un événement qui n'est pas lié à la conduite.*

*Ce qui diminue sa vigilance, sa décision ou son rendement et les risques de gestes incorrects ou de (quasi-)collisions*

(Conférence internationale sur la distraction au volant, 2005)



# 1. Que dit la loi (code de la route)?



art. "8.3. Tout conducteur doit être en état de conduire, présenter les qualités physiques requises et posséder les connaissances et l'habileté nécessaires.

Il doit être constamment en mesure d'effectuer toutes manœuvres qui lui incombent et avoir constamment le contrôle du véhicule ou des animaux qu'il conduit.

8.4. Sauf si son véhicule est à l'arrêt ou en stationnement, le conducteur ne peut faire usage d'un téléphone portable en le tenant en main.". 110 € d'amende.

(être arrêté à un feu rouge n'est pas un arrêt ou un stationnement!)

(réécriture des art. 8.3 à 8.6 de la convention de Vienne sur la circulation routière)

# Que dit la loi (belge) ... et autres.

- Réflexion sur les panneaux « led ».

**80.2.** Il est interdit d'établir sur la voie publique des panneaux publicitaires, enseignes ou autres dispositifs qui éblouissent les conducteurs, qui les induisent en erreur, représentent ou limitent même partiellement des signaux routiers, se confondent à distance avec des signaux ou nuisent de toute autre manière à l'efficacité des signaux réglementaires.

Il est interdit de donner une luminosité d'un ton rouge ou vert à tout panneau publicitaire, enseigne ou dispositif se trouvant dans une zone s'étendant jusqu'à 75 mètres d'un signal lumineux de circulation, à une hauteur inférieure à 7 mètres au-dessus du sol.

- Sensibilisation des policiers de terrain lors d'accident et le constat de prise de photos (par gsm/portable) par les autres conducteurs.

## 2. Les types de distraction



Etude (fin 2013) par l'IBSR (Institut Belge de la Sécurité Routière) du comportement via :

1° Observation sur terrain

2° Enquête

3° Etude de littérature sur distraction des professionnels (bus,...)

# Résultats :

> 8% distraits = 1/ 12

Profil « type »: homme jeune (20-35 ans),  
citadin, conducteur professionnel, roulant  
en heure creuse de semaine et sur  
autoroute.



# GSM , TEXTO, ...

- 90 % des sondés : inacceptable d'envoyer des SMS
- 85 % inacceptable de téléphoner

## **MAIS :**

- 30 % envoient des SMS
- 50 % lisent des SMS
- 45 % téléphonent au volant.
- Le sentiment de dangerosité diminue avec l'âge.

# Autres distractions en conduisant:

Etude FORD (7000 jeunes de 18-24)

- Selfie : 25 %
- Réseaux sociaux et Internet: 35 %
- Photos : > 50%
- Téléphone: 50 %

Mais aussi ...





## Autres distractions en conduisant:

- Enfants ( 4 X plus que ), époux(se) / passagers
- signalisation,
- Cigarettes , boisson,...
- autres conducteurs, accidents,

...

Remarque:

Kit mains libres : diminue peu le risque. C'est l'influence de l'effet distractif résultant de la communication qui est le facteur déterminant.

# Autres distractions:

## . Éléments influant :

- \* alcool, drogue,

- \* fatigue (85% de l'étude IBSR considèrent inacceptable ... mais...

> 50% (surtout hommes jeunes) ont conduit fatigués et somnolents lors de l'année écoulée ).



### 3. Perception du risque



Augmente (évidemment) avec l'expérience et donc l'âge.

Mais:

La faculté d'attention, de concentration et de détection des risques (y compris champ visuel) diminue avec l'âge. Les plus de 70 ans ont, proportionnellement, plus d'accidents (souvent mineurs) dus à la distraction

## 4. Conclusions:



- La distraction au volant est, de plus en plus, un « choix » délibéré . La conduite étant considérée comme une « perte de temps ».
- Au moins 40 % de tous les accidents impliquent un automobiliste distrait
- Les actions à porter doivent donc viser le comportement et cela au niveau des 3 « E » : Education , Enforcement, Engineering + 4°E : l'Engagement ( expérience individuelle et politique).

# CONCLUSIONS: ACTIONS

Exemples de campagnes de sensibilisation :



**PAS DE GSM AU VOLANT**

# Objectifs et groupes cibles:

Améliorer la perception des risques engendrés par l'utilisation du GSM au volant

Diminuer la tolérance sociale par rapport à l'utilisation du GSM au volant

Groupe cible primaire : 18-29 ans

Groupe cible secondaire :  
30-49 ans

→ Utilisation de la voiture dans le cadre professionnel



# Supports:

**Affichage** : 600 panneaux autoroutes et  
15.000 affichettes (FR, NL, D)

Sites ([www.ibsr.be](http://www.ibsr.be))

Articles via magazines

Emissions TV et RADIO

Viral (Youtube, Facebook)

Conférences de presse



# Application des 4 E :

[https://www.youtube.com/watch?  
feature=player\\_detailpage&v=p7RnH5W\\_  
NrY](https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=p7RnH5W_NrY)